

Charte sur les matières premières agricoles

1° Introduction : reconnaissance de l'impact des activités spéculatives sur les prix des matières premières

L'augmentation des volumes échangés sur les marchés dérivés des matières premières agricoles est allée de pair avec une forte croissance des prix et de leur volatilité. De plus en plus d'études scientifiques démontrent un lien entre ces évolutions des prix, et la multiplication des activités spéculatives sur les matières premières.

En application du principe de précaution, et en vue de s'assurer que ses produits ne contribuent pas à déstabiliser le marché des matières premières, le Réseau Financité et ses partenaires demandent aux banques de s'engager à mettre en oeuvre les points ci-dessous.

2° Couverture de risque de prix

Une banque peut jouer un rôle dans le financement des producteurs et opérateurs du marché des matières premières agricoles en proposant à ceux-ci des services de couverture du risque de prix. Toutefois, l'offre de tels services à des acteurs externes aux marchés des matières premières agricoles n'est pas justifié.

Le Réseau Financité et ses partenaires demandent aux banques de s'engager à **ne pas vendre de produits dérivés liés aux matières premières agricoles à des opérateurs externes dont l'objectif est exclusivement financier, c'est-à-dire qu'il n'est pas lié à la nécessité de protéger une activité physique contre les fluctuations de prix.**

La banque prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que son client est un opérateur du secteur, et que les produits vendus sont en lien avec son activité, et le risque engagé.

3° Instruments financiers et fonds de placement

Les sommes investies sur les marchés par les spéculateurs dépassent largement les besoins de couverture des acteurs présents sur les marchés physiques, tout en occasionnant une hausse de la volatilité des prix agricoles. La commercialisation de produits aux clients permettant à ceux-ci de parier sur les variations des prix des matières premières agricoles (que ce soit pour se diversifier ou pour se protéger contre l'inflation) n'est d'aucune utilité pour les acteurs présents sur les marchés et peut représenter un danger pour la sécurité alimentaire des millions de personnes dans le monde, fortement sensibles à la variation des prix des denrées de base.

Le Réseau Finance et ses partenaires demandent aux banques de **cesser toute création, promotion, diffusion, commercialisation ou autre forme de distribution de produits financiers spéculant sur l'évolution du prix des matières premières agricoles¹ et qui sont déconnectés des besoins de l'économie réelle.** Cela vise notamment les fonds indiciels, mais aussi les contrats à termes, les turbos, les certificats, ou tout autre produit financier purement spéculatif, qu'ils soient commercialisés au nom de la banque pour compte propre, ou pour le compte de tiers (particulier ou professionnel).

Cela passe par le **désengagement immédiat des produits visés.** La suspension de fonds n'est pas suffisante car les montants engagés au sein du fonds continuent à être investis dans des produits liés aux matières premières agricoles, et la souscription au fonds peut être relancée à

¹ Plus précisément, sont visés les instruments financiers dont le rendement dépend, pour tout ou partie, directement ou indirectement, selon une formule établie:

- de l'évolution des cours d'une ou plusieurs matières premières agricoles ;
- ou d'un ou de plusieurs indices sous-jacents dont la composition comprend un élément de référence au cours de matières premières agricoles.

tout moment.

Sont également visés:

- les produits qui ne sont pas proposés de manière active mais uniquement à la demande du client ;
- les produits non gérés par la banque mais proposés par celle-ci.

4° Soutenir les producteurs agricoles, particulièrement les petits agriculteurs familiaux dans l'accès au crédit

En Europe comme ailleurs, le rôle des petits agriculteurs familiaux est majeur pour nourrir la population, mais également maintenir l'emploi en milieu rural, participer à la conservation du paysage et de la biodiversité.

Les petits agriculteurs familiaux sont souvent les maillons faibles de la chaîne agroalimentaire, et se retrouvent face à d'énormes difficultés d'accès au crédit, que ce soit pour le foncier, les investissements ou le fonctionnement de leur exploitation, compte tenu de leur faible capacité à disposer de garanties.

Par conséquent, le Réseau Financité et ses partenaires demandent aux banques d'accorder une attention particulière aux petits agriculteurs familiaux pour faciliter leur accès aux financements.